

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE N° 1/2

Opérations soumises à la procédure d'autorisation « eau »

Enquête relative à :

Déclaration d'utilité publique et loi sur l'eau
Reconstruction du pont sur la Comté
Rectification des rivières

(Note : Dossier mis à la DEAL rue du Vieux Port à CAYENNE)

En exécution de l'arrêté du N° 2015162-0037/DEAL du 11 juin 2015

de Monsieur le préfet de la Région GUYANE

je, soussigné(e), M LUCAS Fredy

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 24 feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

33 jours, du 2 juillet 2015 au 3 août 2015

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
de _____ à _____ et de _____ à _____
de _____ à _____ et de _____ à _____
de _____ à _____ et de _____ à _____

les observations du public.

A Cayenne

le 29 juin 2015

signature



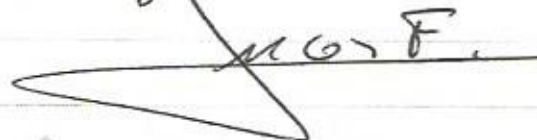
Première journée :

le _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

1 - Observations de M¹¹

le 3 juillet 2015, le commissaire enquêteur constate que le dossier est bien mis à la disposition du public à la DEAL (Accueil).

LUCAS Fredy commissaire enquêteur



Capann le Baot 15

Coyte tenu de l'histoire de l'actuel
port, ne serait il pas envisageable de lui redonner
une seconde vie en le maintenant en place par
les pites -

Le 4 août 2015 à 10 heures 00,

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e), M. LUCAS Freddy

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs,

du 2 juillet 2015 au 3 août 2015

de _____ heures à _____ heures

et de _____ heures à _____ heures

Registre mis à la disposition du public à l' DEAL rue du Vieux Port
à CAYENNE

Les observations ont été consignées au registre par 1 personnes (pages n° 2 à /).

En outre, j'ai reçu Ø lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du _____ de M. _____

2. - Lettre en date du _____ de M. _____

3. - Lettre en date du _____ de M. _____

4. - Lettre en date du _____ de M. _____

5. - Lettre en date du _____ de M. _____

signature

LUCAS F.

17/24



REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE N° 2/2

Opérations soumises à la procédure d'autorisation « eau »

Enquête relative à :

Construction d'un nouveau pont sur la Comte et rectification des viages associés + DUP sur la commune de ROURA.

(Note : Dossier mis en main de ROURA)

En exécution de l'arrêté du N° 2015 162-0037/DEAL du 11 juin 2015

de Monsieur le préfet de la Région GUYANE

je, soussigné(e), M. LUCAS Fredy

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 24 ^{pages} feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

33 jours, du 2 juillet 2015 au 3 août 2015

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
de _____ à _____ et de _____ à _____
de _____ à _____ et de _____ à _____
de _____ à _____ et de _____ à _____

les observations du public.

A ROURA

le 2 juillet 2015

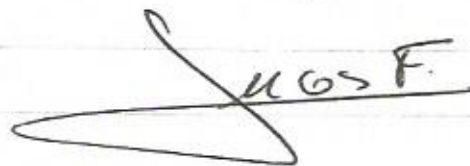
signature



Première journée :

le 2 juillet 2015 de _____ à _____ et de _____ à _____

Observations de M^{me} Permanence du commissaire enquêteur de 9^h à 12^h



le 8 juillet 2015. Permanence du commissaire enquêteur de 9^h à 12^h.

~~UOSF.~~

le 15 juillet 2015. Permanence du commissaire enquêteur de 9^h à 12^h

~~UOSF.~~

- j'ai met un avis tout à fait favorable. cela aurait
du être effectué depuis bien long temps.

ARTURCIAT

~~ARTURCIAT~~

le 22 juillet 2015. Permanence du commissaire enquêteur de 9^h à 12^h

~~UOSF.~~

le 23 juillet 2015, 10^h33.

Je suis favorable pour la construction de nouveaux
pont au LA route départementale car tout le
département de Guyane a besoin d'être amélioré

A. Steiner

~~A. Steiner~~

Jeudi le 28/07/15

Très favorable pour ce nouveau pont car l'ancien
pont était défectueux, dangereux et effrayant
Très bonne initiative ! Très bonne avancée pour le
Guyane.

Le plaisir de rouler très bientôt sur un vrai pont

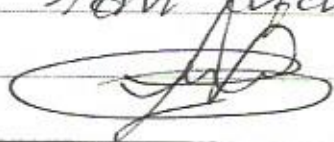
2/24

JF

O. J. A. X. F. O. S. F.

Le 24 juillet

Je me fait un avis tout positif favorable pour le pont



Le 28 juillet

Super nouvelle pont trop ancien et dangereux. Bravo à toute l'équipe de Rausa enfin du changement Mercé.

M^r Saucy

Le 29 juillet 2015, Permanence du commissaire enquêteur de 9^h à 12^h00

~~Mont~~

Avis très favorable pour la construction de 6 ponts tant attendu. Il permettra ainsi de satisfaire la circulation des administrés et participera certainement au développement économique de la zone avec l'ouverture du port de St. Georges.

David Riqué

Le 03 AOUT 2015

Très favorable pour la nouvelle reconstruction du pont.



Le mardi 4 août 2015.

C'est une très bonne décision pour la construction d'un nouveau pont sur la Comté. C'est aussi important la rectification des virages associés + DUP sur la Commune de ROYAT.

Effectivement le pont existant est ancien et dangereux, donc j'ai émis un avis favorable pour cette nouvelle qui me touche et fait plaisir pour nous la GUYANE. Merci.

Madame OPHION - Smay
Ophi

Le mardi 4 août 2015

Très bonne initiative de la part de la commune, la construction d'un nouveau pont sur la Comté permettra une traversée plus aisée, l'ancien pont étant un peu délabré. Je donne un avis favorable sur cette décision.

M. RUIZ François-Sytha

Mardi 4 Août 2015

C'est une très bonne initiative qui permettra un développement des activités locales, du tourisme et un désenclavement pour les personnes habitant dans le secteur.

4/24 MF Nathalie MARTIN

Mardi 04 août 2015

Un grand bravo, pour cette initiative
de reconstruction du pont de la Comté.
En espérant que sa réalisation sera réelle.

Mme ~~Bourgeois~~ Rosemonde

Mardi 04 Août 2015

Très Bien pour cette initiative, Je pense que ça fera
du Bien à la guyne et en particulier au résident.
L'année pourra enfin ce repos que celle-ci soit réelle et effective.

~~Mme Bourgeois~~

Le 4 août 2015 à 11 heures 00

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e), M LUCAS Fredy

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs,

du 2 juillet 2015 au 3 août 2015

de _____ heures à _____ heures

et de _____ heures à _____ heures

Registre mis à la disposition du public à la mairie de ROURA

Les observations ont été consignées au registre par 12 personnes (pages n° 2 à 5).

En outre, j'ai reçu ~~0~~ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du _____ de M. _____

2. - Lettre en date du _____ de M. _____

3. - Lettre en date du _____ de M. _____

4. - Lettre en date du _____ de M. _____

5. - Lettre en date du _____ de M. _____

signature

12/24

[Signature]

Source: L'Union Intercommunale de la Région de Cayenne

2000 €

Siège social transféré du 12 B avenue Léopold Héder - 97300 CAYENNE

Au 190 Avenue Gustave Charley - 97354 REMIRE-MONTJOLY

RCS Cayenne 432.393.577
Les associés ont décidé en assemblée le 23/04/2014 de transférer le siège social au 190 Avenue Gustave Charley - 97354 REMIRE-MONTJOLY à effet du 23/04/2014 et de modifier les statuts. Le dépôt sera effectué au RCS de Cayenne.

SCI MANGUE 4

Société civile immobilière au capital de 400.000 €

Siège social transféré du 128 Rue Léopold Héder - 97300 CAYENNE
Au 190 Avenue Gustave Charley - 97354 REMIRE-MONTJOLY
RCS Cayenne 519.294.334

**TRANSFERT
SIEGE SOCIAL**

Les associés ont décidé en assemblée le 23/04/2014 de transférer le siège social au 190 Avenue Gustave Charley - 97354 REMIRE-MONTJOLY à effet du 23/04/2014 et de modifier les statuts. Le dépôt sera effectué au RCS de Cayenne.

TRANSFERT

LES CATTLEVANS

Société civile immobilière au capital de 129.691,66 euros

Siège social : 10 L'Entassement la Palmyra - REMIRE-MONTJOLY
97354 REMIRE-MONTJOLY
RCS CAYENNE TMC 391.192.952

Les associés ont décidé en assemblée le 23/04/2014 de transférer le siège social au 190 Avenue Gustave Charley - 97354 REMIRE-MONTJOLY à effet du 23/04/2014 et de modifier les statuts. Le dépôt sera effectué au RCS de Cayenne.

Par acte SSP en date du 9 janvier 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME JURIDIQUE : société par actions simplifiée
DENOMINATION : AMAZONESTATE.
CAPITAL : 4200 euros.
SIEGE SOCIAL : 58, rue du Bois de fer, ZI Cognac Larnot - 97351 Matoury

OBJET : toutes activités se rapportant à la construction, promotion, gestion immobilière, et tout portage, prise de participations dans des opérations similaires ; la souscription de tous emprunts et l'octroi de toutes garanties ; toutes prestations de services en matière administrative, comptable, financière, commerciale ou autre, au profit de toutes entreprises dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation ; plus généralement, toutes opérations, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation.
PRESIDENT : Monsieur Karl RIBAL
ASSOCIE : GUYAMAZONE, demeurant ZI Cognac Larnot, 58, rue du Bois de fer - 97351 Matoury.

F3017570

**MODIFICATION
OBJET SOCIAL**

AMAZONIE REVENEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros

Siège social : 1361, Centre Médical étage 3, n° 31
97300 CAYENNE
810 634 990 RCS CAYENNE

Aux termes d'une délibération en date du 11 juin 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social actuel à la réalisation de travaux tous corps d'état et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

POUR AVIS
Le Président

F3017570

97355 MACOURA
Clause d'agrément : Toutes cession de parts sociales doit être constatée par acte authentique ou sous seing privé.
Immatriculation au RCS de Cayenne
F3017572

Avis public

**AVIS D'ENQUETE
PUBLIQUE**

PREFET DE LA REGION GUYANE
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT
ET DU LOGEMENT

Unité procédures et réglementation

Le PREFET de la REGION GUYANE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL
du MERITE

Fait connaître qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Roura à une enquête publique conjointe d'autorisation au titre de la loi et préalable à la déclaration d'utilité publique, du 2 juillet au 3 août 2015 inclus, portant sur le projet de construction du nouveau pont sur La Comté situé sur la commune de Roura et la rectification des viaducs lui succédant, viaducs situés entre les PR 36 et PR 40 sur la RN 2.

La RN 2 est la seule voie permettant de relier Cayenne à Saint-Georges de l'Oyapock, elle traverse les principaux cours d'eau que sont la rivière du tour de Tle, la rivière Comté, la rivière Orapu, le fleuve Approuague et se termine à Saint-Georges de l'Oyapock au niveau du carrefour Saul Matipa.

Cette opération est inscrite au programme de développement et de modernisation des littoraux (PDM) de la Guyane dont la convention Etat-Région a été signée le 5 mars 2010. Ce programme pluriannuel 200-2014 porté par la Région Guyane et l'Etat recouvre les opé-

FRANCE GUYANE

AGORA

vous offrent
Votre sortie

en famille
4 places de cinéma + 2 bords Pop-Corn



INSCRIVEZ-VOUS !

ENVOYEZ FILM au 97000*

*0,65€/sms + prix du SMS

Extrait du règlement: Jeu gratuit sans obligation d'achat, organisé par l'AM Interactivité, ouvert du 26/03/15 au 03/01/16 minuit, s'adressant exclusivement à toute personne majeure résidant en Guyane. SMILE service édité par Axes Interactive 29 ZI Les Manglaises 97232 Lamentin - 0,65 euros / SMS + prix du SMS.

14 juin 2015 1/2

Vie des sociétés

CONSTITUTION

DISSOLUTION

SCI CALE II

Société Civile Immobilière au capital de
94.518,39 €
Siège social transféré du 12 B avenue
Léopold Héder - 97300 CAYENNE
Au 180 Avenue Gustave Charley -
97364 REMIRE-MONTJOLY
RCS Cayenne 380.382.109

TRANSFERT
SIEGE SOCIAL

Les associés ont décidé en assemblée
le 23/04/2014 de transférer le siège
social au 190 Avenue Gustave Charley
- 97354 REMIRE-MONTJOLY à effet
du 23/04/2014 et de modifier les sta-
tus. Le dépôt sera effectué au RCS de
Cayenne.
F3015407

TRANSFERT
SIEGE SOCIAL

SCI MANGUE 3
Société Civile Immobilière au capital de
500.000 euros
Siège social transféré du 12B Rue Léo-
pold Héder - 97300 CAYENNE
Au 190 Avenue Gustave Charley -
97364 REMIRE-MONTJOLY
RCS CAYENNE 511.540.288

Les associés ont décidé en assemblée
le 23/04/2014 de transférer le siège
social au 190 Avenue Gustave Charley
- 97354 REMIRE-MONTJOLY à effet
du 23/04/2014 et de modifier les sta-
tus. Le dépôt effectué au RCS Cayen-
ne.
F3015408

TRANSFERT
SIEGE SOCIAL

Avis est donné de la constitution d'une
Société, par acte sous seing privé, dif-
férent enregistré, présentant les caracté-
ristiques suivantes :
DENOMINATION : M G ALUMINIUM
FORME : Société à responsabilité limi-
tée à capital variable
SIEGE SOCIAL : Zone Colley 97300
CAYENNE
OBJET SUCCINT: Fabrication de me-
nuiseries en aluminium
DUREE : 99 ANS
CAPITAL SOUSCRIPT : 10 000 €
CO -GERANCE :André BAYLÈRE de-
meurant Résidence Ultra Marine Appt
224 - 97223 Le Diamant
François SOLÈRE demeurant Résidence
Gourdelane Appt 98- 97122 Baie Ma-
hault
IMMATICULATION : au RCS de
CAYENNE
Pour avis
F2042053

NOMINATION

MARON FRET LINE
SARL au capital de 1500 €
Siège social:
9, chemin du Parc, Saint Jean du Maro-
ni, 97320 Saint Laurent du Maroni
501988388 RCS CAYENNE

L'AGE du 12 juin 2015 a nommé en
qualité de gérant M. Franck Assat de-
meurant 9, chemin du parc- St Jean du
Maroni- 97320 St Laurent du Maroni en
remplacement de M. Frédéric Caracio-
ban, à compter du 12 juin 2015.

Modification au RCS de CAYENNE
F3017554

AVIS DE
CONSTITUTION

MISCHLER FERMETURES GUYANE
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : Lotissement Beauville
280C, Route Départementale 51
97365 MACOURA
437 941 885 RCS CAYENNE

Par décision du 15 juin 2015, la socié-
té GROUPE BG DEVELOPPEMENT,
associée unique de la société MIS-
CHLER FERMETURES GUYANE, a dé-
cidé la dissolution anticipée de ladite So-
ciété.

Cette décision de dissolution a fait l'ob-
jet d'une déclaration auprès du Greffe du
Tribunal de commerce de CAYENNE.

Conformément aux dispositions de l'ar-
ticle 1844-5 du Code civil et de l'article
8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3
juillet 1978, les créanciers peuvent faire
opposition à la dissolution dans un délai
de trente jours à compter de la publica-
tion du présent avis. Ces oppositions
doivent être présentées devant le Tribu-
nal de commerce de CAYENNE.

POUR AVIS
Le Président
F3017571

CONSTITUTION

SCI Fuzon
Objet social : Acquisition de tous im-
meuble de toutes natures, la propriété,
l'administration, la gestion par bail ou
autrement, l'attribution gratuite en jouis-
sance aux associés des locaux occupés
par eux-mêmes, la disposition des biens
dont elle sera propriétaire par voie d'ac-
quisition, échange, apports ou autre-
ment.
Siège social : 6 rue des bambous, lac
maillard, 97355 Macouria.
Capital : 150 euros -
Durée : 99 ans

rations visant à moderniser le réseau
routier national existant.

La demande est présentée par la direc-
tion de l'environnement, de l'aménage-
ment et du logement (DEAL), rue du
Vaux Port, BP 6003- 97306 Cayenne
cexde, service des infrastructures et sé-
curité routières, unité maîtrise d'ouvrage.
Coordonnées : 0594265801 -
téléphone : 0594378309 - courriel : ka-
rim_ben_amer@developpement-
durable.gouv.fr, responsable de l'unité
ingénierie routière.

Par ordonnance du président du Tribu-
nal Administratif de Cayenne du 20 mai
2015 monsieur Frédéric LUCAS est dési-
gné en qualité de commissaire enqué-
tateur titulaire et monsieur Eric ROUSTAN
en qualité de suppléant.

Les pièces du dossier d'enquête seront
déposées à la DEAL, rue du Vaux Port -
CS78003- 97306 Cayenne cexde et à
la mairie de ROURA avenue Georges
Edmé Labrador 973311 Roura,
téléphone : 0594 28 02 15 - courriel :
mairie.roura@may-entrepriise.fr pendant
la durée de l'enquête, soit du jeudi 2
juillet au lundi 3 août 2015 inclus, afin
que chacun puisse en prendre connais-
sance aux heures normales d'ouverture
des bureaux, à savoir :
Horaires d'ouverture de l'accueil de la
DEAL : Lundi-mardi-jeudi de 08h30 à
11h30 et de 15h00 à 16h00-
Mercredi et vendredi de 08h30 à
12h30, sauf les samedis, dimanches et
jours fériés.

Horaires d'ouverture des services tech-
niques de la mairie de Roura : Du lundi
au vendredi de 8 heures à 14 heures
sauf les samedis, dimanches et jours fé-
riés.

Le commissaire enquêteur recevra le
public à la mairie de Roura de 9 heures
à 12 heures, les jours suivants : jeudi 2
juillet et les mercredis 8 - 15 - 22 et 29
juillet 2015

les observations sur le projet dans les
mêmes conditions.

Pendant la durée de l'enquête, les obs-
ervations pourront également être adres-
sées, par écrit, au commissaire-enqué-
teur à la DEAL et à la mairie de Roura,
adresses indiquées ci-dessus, ou direc-
tement à l'adresse personnelle de mon-
sieur Lucas - courriel : fredy.lucas@hot-
mail.fr

L'arrêt d'ouverture d'enquête publique
et l'avis d'enquête publique relative à ce
dossier sont consultables sur le site
internet de la préfecture de la Guyane -
www.guyane.pref.gouv.fr (Annonces -
enquêtes publiques) et sur le site inter-
net de la DEAL : www.guyane.develop-
pement-durable.gouv.fr

Une copie du rapport et des conclu-
sions motivées du commissaire enquê-
teur sera disponible à la direction de
l'environnement, de l'aménagement et
du logement (DEAL- unité procédures et
réglementation) Impasse Buzaré à
Cayenne et à la mairie de Roura où le
public pourra en prendre connaissance,
pendant un an, aux heures normales
d'ouverture des bureaux et mis en ligne
sur les sites internet de la préfecture et
de la DEAL aux adresses indiquées ci-
dessus.
Pour Le Préfet,
F3017448

AVIS DE MARCHÉ
PUBLIC

1) Identification de l'organisme qui pas-
se le marché
Etablissement Public Administratif
Masse des Douanes, service régional
de Guyane
8, rue Louis Blanc
BP 15026
97300- CAYENNE Cexde

Téléphone : 05.94.29.74.76
Télécoque : 05.94.29.74.52

2) Objet du marché

Marché de travaux
lot unique : Travaux des bâtiments I
et I ainsi que mise en peinture des ca-
rres d'escaliers et des murs extérieurs de
la cité Reberd à Cayenne

3) lieu d'exécution :
résidence EPA Masse des Douanes
avenue Gustave Charley 97300
CAYENNE

4) Caractéristiques principales
La procédure de passation est celle du
marché à procédure adaptée, soumise
aux dispositions de l'article 28 du Code
des marchés publics.

Cet achat sera réalisé dans le cadre
d'un appel d'offres.

5) Délai de livraison
Le délai de livraison est de trois (3)
mois à compter de la notification du mar-
ché. Début des travaux souhaité en sep-
tembre 2015.

6) Conditions de participation
Pièces que la société candidate doit
fournir :

- Les obligations contractuelles de l'en-
treprise
- L'acte d'engagement (OC3)
- La lettre de candidature (ou DC1)
- La déclaration de candidat ou les justi-
fications de ses capacités profession-
nelles, techniques et financières, référen-
ces, déclarations sur l'honneur de satis-
faire aux obligations sociales et fiscales
(ou DC2)
- (Documents disponibles à l'adresse sui-
vante : <http://www.mrteff.gouv.fr>, « Es-
pace marchés publics »)

7) Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avanta-
geuse appréciée en fonction des critères
énoncés ci-dessous :
1- Prix des prestations : 60%
2- Valeur technique de l'offre : 40%

8) Date limite de réception des offres
Lundi 27 juillet 2015 à 10h00 (par
courriel).

17 juin

2015

2/2

Vie des sociétés

DEMANDE DE BAIL

AGRICOLE

EMPHYTEOTIQUE

AVIS DE PUBLICITE

Suivant requête en date du 22 Octobre 2015, Monsieur TCHA Yang-Meng, exerçant la profession d'agriculteur, a sollicité la prise en bail emphytéotique agricole, sur une surface de 28 ha 00 à 00 ca, sur les parcelles domaniales référencées F 526p, au lieu-dit «ROUCCOULA», située sur la commune de IRACOUBO :

Bornes au Nord par la parcelle F 562, Bornes au sud par la parcelle F 562, Bornes à l'Est par la parcelle F 469, Bornes à l'Ouest par la parcelle F 562.

F3017832

MODIFICATION

HYDRO RESEAUX
SARL au capital de 4000,00 Euros
96 LOT LES MOUCAYAS,
97361 MATOURY
792083496 R.C.S. Cayenne

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/06/2015 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 10 LOT, LA LIMOUZINIÈRE, CHEMIN PARAMANA, 97361 MATOURY à compter du 01/06/2015. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Cayenne F3017840

MODIFICATION

HYDRO RESEAUX

SOCIETE DE MAITRISE D'OEUVRE GUYANNE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7500 euros

Siège social : 13 RUE EUGENE PAJON
LOT CLIFFORD
97364 REMIRE MONTJOLY
804501724 RCS CAYENNE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2015, il résulte que :

Le capital social a été modifié, en conséquence, l'article 7 et 8 des statuts a été modifié comme suit :

Nouvelle mention : BEHARY-LAUL-SRIDER Stéphane détient 750 parts

Mention sera faite au RCS : CAYENNE

Pour avis, F3017843

NGUYEN PHUOC HADDUI
Société civile immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : 9 BIS AVENUE DE LATTE DE TASSIGNY
97364 REMIRE MONTJOLY
537427908 RCS CAYENNE

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2015, il résulte que :

- La répartition du capital social a été modifiée, en conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

- La modification de la Gérance :

Agence mention :

Madame HADDAUI Fatima demeurant 537 Route de Montabo - 97300 CAYENNE

Madame NGUYEN PHUOC Thi Bao demeurant 9 Bis avenue de Latte de Tassigny 97364 REMIRE MONTJOLY

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 juin 2015 au Centre médical de Babuel

Après 12 97300 Cayenne, il a été créée une société présentant les caractéristiques suivantes :

SAS « Société par actions simplifiée »

Dénomination sociale de « SAS ETU-DE COORDINATION ET TRAVAUX »

Le siège social se situant au Centre médical de Babuel

compter du jour de la dite assemblée. La société sera radée du registre de Cayenne

le liquidateur
CHANGNEAU Stéphanie F3017846

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 juin 2015 au Centre médical de Babuel

Après 12 97300 Cayenne, il a été créée une société présentant les caractéristiques suivantes :

SAS « Société par actions simplifiée »

Dénomination sociale de « SAS ETU-DE COORDINATION ET TRAVAUX »

Le siège social se situant au Centre médical de Babuel

Objet : Travaux de construction, Balancement et Travaux Public, Métrise de Travaux Public, Coordination Sécurité et Protection de la Santé sur les chantiers (CSPS)

Nettoyage, Démolition, Déforestation, Transport

Durée : 99 ans

Capital social : 1000,00 euros

Présidence : Monsieur LICIDE Didier.

La société sera immatriculée au registre de la Chambre des métiers de la Guyane pour avis.

La Gérance. F3017847

Après 12 97300 Cayenne, il a été créée une société présentant les caractéristiques suivantes :

SAS « Société par actions simplifiée »

Dénomination sociale de « SAS ETU-DE COORDINATION ET TRAVAUX »

Le siège social se situant au Centre médical de Babuel

Objet : Travaux de construction, Balancement et Travaux Public, Métrise de Travaux Public, Coordination Sécurité et Protection de la Santé sur les chantiers (CSPS)

Nettoyage, Démolition, Déforestation, Transport

Durée : 99 ans

Capital social : 1000,00 euros

Présidence : Monsieur LICIDE Didier.

La société sera immatriculée au registre de la Chambre des métiers de la Guyane pour avis.

La Gérance. F3017847

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 juin 2015 au Centre médical de Babuel

Après 12 97300 Cayenne, il a été créée une société présentant les caractéristiques suivantes :

SAS « Société par actions simplifiée »

Dénomination sociale de « SAS ETU-DE COORDINATION ET TRAVAUX »

Le siège social se situant au Centre médical de Babuel

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 juin 2015 au Centre médical de Babuel

Après 12 97300 Cayenne, il a été créée une société présentant les caractéristiques suivantes :

SAS « Société par actions simplifiée »

Dénomination sociale de « SAS ETU-DE COORDINATION ET TRAVAUX »

Le siège social se situant au Centre médical de Babuel

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 juin 2015 au Centre médical de Babuel

Il est divisé en 100 parts de 40 euro, chacune, libérées à 100%, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux en proportion de leurs apports respectifs, à savoir :

Mme Lauryne LAPOMPE-PARON-NE 60 parts

M. Jean-Marc LAPOMPE-PARON-NE 40 parts

Total des parts formant le capital social 100 parts.

Les soussignés déclarent expressément que ces parts sociales ont été réparties entre eux dans la proportion sus-indiquée.

Mention sera faite au RCS : Cayenne.

Pour avis, F3017852

JPS
Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 1 000 euros

Siège social : 850 route des Plages
97364 REMIRE MONTJOLY
511 732 863 RCS CAYENNE

Aux termes d'une décision en date du 5 mai 2015, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 5 mai 2015 et sa mise en liquidation amiable sous le régime contentieux.

Monsieur Jean-Philippe LE MOIGNE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, sis 850 route des Plages - 97364 REMIRE MONTJOLY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de CAYENNE, en annexe de la procédure de liquidation.

Aux termes d'une décision en date du 5 mai 2015, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 5 mai 2015 et sa mise en liquidation amiable sous le régime contentieux.

Monsieur Jean-Philippe LE MOIGNE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, sis 850 route des Plages - 97364 REMIRE MONTJOLY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de CAYENNE, en annexe de la procédure de liquidation.

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 5 mai 2015, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 5 mai 2015 et sa mise en liquidation amiable sous le régime contentieux.

Monsieur Jean-Philippe LE MOIGNE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, sis 850 route des Plages - 97364 REMIRE MONTJOLY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de CAYENNE, en annexe de la procédure de liquidation.

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 5 mai 2015, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 5 mai 2015 et sa mise en liquidation amiable sous le régime contentieux.

Monsieur Jean-Philippe LE MOIGNE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, sis 850 route des Plages - 97364 REMIRE MONTJOLY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de CAYENNE, en annexe de la procédure de liquidation.

Aux termes d'une décision en date du 5 mai 2015, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 5 mai 2015 et sa mise en liquidation amiable sous le régime contentieux.

Monsieur Jean-Philippe LE MOIGNE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, sis 850 route des Plages - 97364 REMIRE MONTJOLY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de CAYENNE, en annexe de la procédure de liquidation.

Aux termes d'une décision en date du 5 mai 2015, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 5 mai 2015 et sa mise en liquidation amiable sous le régime contentieux.

Monsieur Jean-Philippe LE MOIGNE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, sis 850 route des Plages - 97364 REMIRE MONTJOLY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de CAYENNE, en annexe de la procédure de liquidation.

dats de la SARL A3C, Commissaire aux Comptes
Tribunaire et de Monsieur Thierry BARDE, Commissaire aux Comptes Suppléant et de ne pas procéder à leur remplacement.

Pour avis, le Président, F3017864

avis public

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PREFET DE LA REGION GUYANNE
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

Unité procédures et réglementation

Le PREFET de la REGION GUYANNE
CHEVALIER DE
LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE
L'ORDRE NATIONAL du MÉRITE

Fait connaître qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Roura à une enquête publique conjointe d'autorisation au titre de la loi et préalable à la déclaration d'utilité publique, du 2 juillet au 3 août 2015 inclus, portant sur le projet de construction du nouveau pont sur la

Comité situé sur la commune de Roura et la rectification des viaducs lui succédant, viaducs situés entre les PR 36 et PR 40 sur la RN 2.

La RN 2 est la seule voie permettant de relier Cayenne à Saint-Georges de l'Oyapock, elle traverse les principaux cours d'eau que sont la rivière du tour de l'île, la rivière Conté, la rivière Orapu, le fleuve Approuague et se termine à Saint-Georges de l'Oyapock au niveau du carrefour Saint Maripa.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera disponible à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL - unité procédures et réglementation) impasse Buzaré à Cayenne et à la mairie de Roura où le public pourra en prendre connaissance, pendant un an, aux heures normales d'ouverture des bureaux et mis en ligne sur les sites internet de la préfecture et de la DEAL aux adresses indiquées ci-dessus.

Pour La Prêt, F3017448

les observations sur le projet dans les mêmes conditions.
Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur à la DEAL et à la mairie de Roura, adresses indiquées ci-dessus, ou directement à l'adresse personnelle de monsieur Lucas - courriel : ledy.lu-cas@normail.fr

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE

1 - Pouvoir adjudicataire
Commune de Sinnamary
1, rue du Calvaire
97315 SINNAMARY
Téléphone : 073

Marchés publics

8 juillet 2015 1/2

SARL au capital de 4000,00 Euros
10 LOT LA LIMOUZINIÈRE, CHEMIN
PARANANA,
97361 MATOURY
792083495 R.C.S. Cayenne

Par décision de l'Assemblée Générale
Ordinaire en date du 30/05/2015 il a
été pris acte de la démission du Gérant
Madame LAURYNES LAPOMPE-PA-
RONNE, à compter du 01/06/2015.
Monsieur JEAN MARC LAPOMPE-PA-
RONNE, Gérant, demeure seul dirigeant
à compter de cette même date.
Mention sera faite au Registre du
Commerce et des Sociétés
de Cayenne

F3017841

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du
04/07/2015 il a été constitué une so-
ciété

Dénomination sociale :
COURBES AND CO.
Siège social : 27 RUE JEAN SERGE
GERANTE, SOULA 2, 97355 MA-
COURRA

Forme : SAS
Capital : 1000 Euros
Objet social : Vente en gros et au détail
de vestes, accessoires, chaussures et
autres articles de modes
Président : Madame MALIKA YERRO
demeurant :
63 RUE DU MAL DE LATTRE DE
TASSAGNY,
94140 ALFORTVILLE

dir pour une durée indéterminée
Directeur général : Monsieur YOUS-
SEF YERRO demeurant :
63 RUE MAL DE LATTRE DE TASSA-
GNY,
94140 ALFORTVILLE

Admission aux assemblées et exercices
du droit de vote :
Chaque actionnaire est convoqué aux
Assemblées. Chaque action donne droit
à une voix.

Classe d'agrément : Les actions sont
librement cessibles entre actionnaires
uniquement avec accord du Président
de la société.
Durée : 99 ans à compter de son im-
matriculation au RCS
de Cayenne

F3017842

Objet : Travaux de construction, Par-
tiement et Travaux Public, Maîtrise d'œuvre
Bâtiment et
Travaux Public, Coordination Sécurité
et Protection de la Santé sur les chan-
tiers (CSPS)
Nettoyage, Démolition, Déforestation,
Transport

F3017844

KIMO

Société civile de moyens
Au capital de 3000 euros
Siège social : CENTRE MEDICAL 1361
Route de Baduel
Appt 101 Bat A1
97300 CAYENNE
793292129 R.C.S.CAYENNE.

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'as-
semblée générale extraordinaire du 26
juin 2015, il résulte que :

- La répartition du capital social a été
modifiée, en conséquence, les articles 6
et 7 des statuts ont été modifiés.
- La modification de la gerance :

Ancienne mention :
Monsieur HADDAU Mohamed demeu-
rant 537 Route de Montabo 97300
CAYENNE

Nouvelle mention:
Monsieur NGUYEN PHUOC Bui Kim
demeurant 9 Bis avenue de Lattra de
Tassagy -97364 REMISE MONTJOLY
Mention sera faite au RCS : CAYEN-
NE.
Pour avis,
F3017845

LIQUIDATION

Aux termes d'une AGE en date du
5/08/2013 les associés de la SCM LA
COERYPHENE
Siret n° 51381429300017 - A.P.E
n°82192

Siège social : 6B Lot. ZA Galmit
97300 Cayenne, ont approuvé les
comptes définitifs de liquidation déchar-
gés M^{me} CHANGNEAU de son mandat
de liquidateur donné à cette dernière
qu'ils de sa gestion,
constatée la clôture de la liquidation à

Objet : Travaux de construction, Par-
tiement et Travaux Public, Maîtrise d'œuvre
Bâtiment et
Travaux Public, Coordination Sécurité
et Protection de la Santé sur les chan-
tiers (CSPS)
Nettoyage, Démolition, Déforestation,
Transport

F3017848

MODIFICATIONS

HYDRO RESEAUX

Société à responsabilité limitée
Au capital de 4 000 euros
Siège social : 96 LOTISSEMENT LES
MOUCAVAS
97361 MATOURY

GUAYNE FRANCAISE
R.C.S. CAYENNE TMC 792 083 495 -
N° de Gestion 2013 B 141

DECISION DE L'ASSEMBLEE GENE-
RALE EXTRAORDINAIRE
DU 30/05/2015

Il a été décidé de corriger l'article 8
des statuts :
Ancienne rédaction :
*ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL
Le capital social est fixé à la somme
de : 4000 euros.

Il est divisé en 100 parts de 40 euro,
chacune, libérées à 100%, souscrites
en totalité par les associés et attribuées
à chacun d'eux en proportion de leurs
apports respectifs, à savoir :
- M^{me} Laurence LAPOMPE-PARON-
NE60 parts
- M^{me} Jean-Marc LAPOMPE-PARON-
NE 30 parts
Total des parts formant le capital social
100 parts.

Les sous-signés déclarent expressé-
ment que ces parts sociales ont été ré-
parties entre eux dans la proportion sus-
indiquée. *

Nouvelle rédaction :
*ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL
Le capital social est fixé à la somme
de : 4000 euros.

Objet : Travaux de construction, Par-
tiement et Travaux Public, Maîtrise d'œuvre
Bâtiment et
Travaux Public, Coordination Sécurité
et Protection de la Santé sur les chan-
tiers (CSPS)
Nettoyage, Démolition, Déforestation,
Transport

F3017860

AVIS DE CONSTITUTION

LOYAL PARTICIPATIONS S.A.S.U

Le siège social se situe loiement
Cognneau L'Arvot 26 rue Yvarnadou
97361 Matoury et a pour objet en Fin-
ce, dans les départements ou territoires
d'outremer et à l'étranger le conseil en
gestion, développement et stratégie
économique mais aussi la prise de par-
ticipations dans tout type de structures
ainsi que la gestion

administrative, commerciale et financé-
re de ces structures. Et, généralement,
toutes opérations
mobilières, immobilières et financières
pouvant se rattacher directement ou indi-
rectement à cet objet, ou destinées à en
faciliter la réalisation pourvu qu'elles ne
portent pas atteinte aux caractéristiques
de la société.

La durée de la Société est de 99 ans
et le capital social est de 1 000 €. La
gerance est assurée par
Monsieur Patrick LOYAL, immatriculé
à la Société au Registre du com-
merce et des sociétés de Cayenne
F3017862

CAYENNE AUTOMOBILE
scotés par actions simplifiées au capital
37 000 euros
Siège social :
688 Avenue JUSTIN CATAYE
Lieu-dit Digue Lelond - 97336
CAYENNE CEDEX
498 316 496 RCS CAYENNE TMC

MODIFICATIONS

La société n'ayant pas dépassé deux
des trois seuls légaux et réglementaires
imposant le maintien des Commissaires
aux Comptes Titulaire et Suppléant,
pendant les deux exercices précèdent
l'expiration de leurs mandats, l'Assem-
blée Générale ordinaire du 26 juin 2015
décide de ne pas renouveler les man-

Guyane dont la convention Etat-Région
a été signée le 5 mars 2010. Ce por-
gramme pluriannuel 2009-2014 porté
par la Région Guyane et l'Etat recouvre
les opérations visant à moderniser le ré-
seau routier national existant.

La demande est présentée par la di-
rection de l'environnement, de l'aména-
gement et du logement (DEAL), rue du
Vieux Port, BP 6003 - 97306 Cayenne
cedex, service des infrastructures et sé-
curité routières, unité maîtrise d'ouvrage.
Coordonnées : 0594255801 - 166-
copie : 0594378309 - courriel :
karm.ben-amer@developpement-diver-
sile.gouv.fr, responsable de l'unité ingé-
nierie routière.

Par ordonnance du président du Tribu-
nal Administratif de Cayenne du 20 mai
2015 monsieur FREDY LUCAS est dési-
gné en qualité de commissaire enqû-
leur titulaire et monsieur Eric ROUSTAN
en qualité de suppléant.

Les pièces du dossier d'enquête se-
ront déposées à la DEAL, rue du Vieux
Port -CS76003- 97306 Cayenne ce-
dex et à la mairie de ROURA, avenue
Georges Edmé Labrador 97311 Roura,
téléphone : 0594 28 02 15 - courriel :
mairie.roura@only-entreprise.fr pendant
la durée de l'enquête, soit du jeudi 2
juillet au lundi 3 août 2015 inclus, afin
que chacun puisse en prendre connais-
sance aux heures normales d'ouverture
des bureaux, à savoir :

Horaires d'ouverture de l'accueil de la
DEAL : Lundi-mardi-jeudi de 08h30 à
11h30 et de 15h00 à 16h00-
Mercredi et vendredi de 08h30 à
12h30, sauf les samedis, dimanches et
jours fériés.

Horaires d'ouverture des services
techniques de la mairie de Roura : Du
lundi au vendredi de 8 heures à 14 heu-
res sauf les samedis, dimanches et
jours fériés.

Le commissaire enquêteur recevra le
public à la mairie de Roura de 9 heures
à 12 heures, les jours suivants : jeudi 2
juillet et les mercredis 8 - 15 - 22 et 29
juillet 2015

Un registre d'enquête déposé à la
DEAL et à la mairie de Roura sera tenu
à la disposition du public pour recevoir

- Objet du marché
- Fournitures d'un service d'agence de voyage pour les transports aériens et ferroviaires et les prestations associées - commune Sinamary
- Caractéristiques principales
L'opération se présente en lot unique
Le détail des prestations attendues est présenté dans les articles du CCTP
- Mode de passation
La présente consultation est soumise aux dispositions de l'article 30 et 77 du Code des Marchés Publics.
- Durée d'exécution du marché
Le candidat s'engage sur le délai d'exécution en le précisant dans son mémoire technique.
- Conditions de participation
Critère de sélection des candidats : lors de l'examen des candidatures, il sera fait application des articles 43 à 47 et 52 du Code des Marchés Publics.
Justification à produire quant à la qualité et la capacité du candidat : les justifications sont précisées dans le Règlement de la Consultation.
- Variantes
Les variantes ne sont pas autorisées.
8- Renseignements complémentaires
Pour les renseignements techniques et administratifs :
Commune de Sinamary
1, rue du Carivare
97315 SINAMARY
Service de la Commande Publique
Courriel : marches_publics@ville-sina-
mary.fr
- Profil acheteur : ville-sinamary-e-mar-
chepublics.com
- Chèvre de jugement des offres
Le jugement des offres sera effectué conformément aux dispositions de l'article 53 du CMP. L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération et par ordre de priorité :
Critères %
2- Prix 40%
3- Valeur technique 60%
- Lieu de retrait des dossiers
Le dossier de consultation des entre-
prises pourra être retiré sur le site des
marchés dématérialisés de la
commune :

8 juillet 2015 3/2



Le Maire

Affaire suivie par : Alexandre PARENT
Service Développement économique
et Aménagement Durables
Tél : 05 94 37 07 65 – Fax : 05 94 27 07 85

REPUBLIQUE
FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

**Monsieur le Directeur de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

Rue du vieux port
BP 6003
97306 Cayenne Cedex

Roura, le 25/08/2015

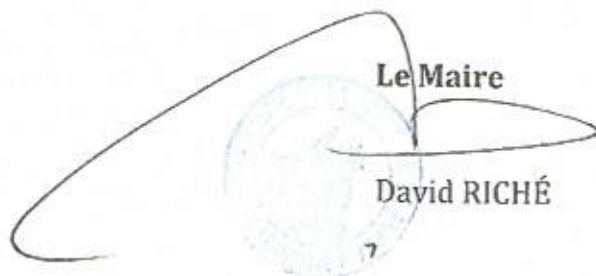
Réf : DEAD/DR/JPB/LB/AP 2015_592A7

Objet : Enquête publique relative à la construction d'un nouveau pont sur la Comté
et à la rectification des virages associés

Copie à : Monsieur Fredy LUCAS - Commissaire enquêteur

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, **David RICHÉ**, Maire de la Commune de Roura, certifie avoir fait publier par voie d'affichage aux lieux accoutumés, du **17 juin 2015** au **3 août 2015 inclus**, l'avis d'affichage concernant l'enquête publique conjointe au titre de la loi sur l'eau et enquête préalable à la déclaration préalable d'utilité publique relative à la construction d'un nouveau pont sur la Comté et à la rectification des virages associés sur le territoire de la commune de Roura.

Le Maire

David RICHÉ



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction de l'Environnement, de l'aménagement
et du Logement de la Guyane

Cayenne, le

06 AOÛT 2015

Service des Infrastructures et de la Sécurité Routières

Unité Ingénierie Routière

Certificat d'affichage

Le directeur de l'environnement, de l'aménagement, et du logement de la Guyane certifie avoir affiché dans les panneaux d'affichage extérieurs de la DEAL, rue du vieux port à Cayenne, du 02 juillet 2015 au 03 août 2015, l'avis d'enquête publique conjointe d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet de construction du nouveau pont sur La Comté.

Le directeur de l'environnement de
l'aménagement et du logement de la

**La Directrice Adjointe de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement**

Patricia VALMA
Patricia VALMA

pi